

FINB OBLIGATIONS DE MARCHÉS ÉMERGENTS EN MONNAIE LOCALE MACKENZIE

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2023

RAPPORT DE LA DIRECTION

Responsabilité de la direction en matière d'information financière

Les états financiers ci-joints ont été préparés par Corporation Financière Mackenzie, le gestionnaire du FINB Obligations de marchés émergents en monnaie locale Mackenzie (le « FNB »). Le gestionnaire est responsable de l'intégrité, de l'objectivité et de la fiabilité des données présentées. Cette responsabilité comprend le choix de principes comptables appropriés et la formulation de jugements et d'estimations conformes aux Normes internationales d'information financière. Le gestionnaire est également responsable de l'établissement de contrôles internes à l'égard du processus de présentation de l'information financière destinés à fournir une assurance raisonnable quant à la pertinence et à la fiabilité de l'information financière présentée.

Le conseil d'administration (le « conseil ») de Corporation Financière Mackenzie est responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers ainsi que de la surveillance de la façon dont le gestionnaire s'acquitte de ses responsabilités quant à la présentation de l'information financière. Le conseil rencontre aussi régulièrement le gestionnaire, les auditeurs internes et les auditeurs externes afin de discuter des contrôles internes à l'égard du processus de présentation de l'information financière, des questions d'audit et des questions de présentation de l'information financière.

Le 31 mars 2023, KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. a été nommé auditeur du FNB. Il est nommé par le conseil. L'auditeur externe a audité les états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada afin de lui permettre d'exprimer une opinion sur les états financiers à l'intention des porteurs de parts. Son rapport est présenté ci-dessous.

Au nom de Corporation Financière Mackenzie,
gestionnaire du FNB

Le président et chef de la direction,



Luke Gould

Le chef des finances, Fonds,



Terry Rountes

Le 5 juin 2023

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux porteurs de parts du FINB Obligations de marchés émergents en monnaie locale Mackenzie (le « FNB »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du FNB, qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2023;
- l'état du résultat global pour la période close à cette date, comme il est indiqué à la note 1;
- l'état de l'évolution de la situation financière pour la période close à cette date, comme il est indiqué à la note 1;
- le tableau des flux de trésorerie pour la période close à cette date, comme il est indiqué à la note 1;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables; (ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du FNB au 31 mars 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période close à cette date, comme il est indiqué à la note 1, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants du FNB conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autre point – Informations comparatives

Les états financiers pour la période close le 31 mars 2022 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion non modifiée en date du 15 juin 2022.



MACKENZIE
Placements

FINB OBLIGATIONS DE MARCHÉS ÉMERGENTS EN MONNAIE LOCALE MACKENZIE

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2023

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

– des informations contenues dans le rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes à la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport de l'auditeur.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du FNB à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le FNB ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du FNB.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du FNB à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le FNB à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.



Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Jacob Smolack.

Toronto (Ontario)

Le 5 juin 2023

FINB OBLIGATIONS DE MARCHÉS ÉMERGENTS EN MONNAIE LOCALE MACKENZIE

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2023

ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

au 31 mars (en milliers de \$, sauf les montants par part)

	2023	2022
	\$	\$
ACTIF		
Actifs courants		
Placements à la juste valeur	424 159	654 983
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7 456	10 984
Intérêts courus à recevoir	6 016	8 136
Dividendes à recevoir	–	–
Sommes à recevoir pour placements vendus	–	–
Sommes à recevoir pour parts émises	–	–
Sommes à recevoir du gestionnaire	1	1
Marge sur instruments dérivés	11	–
Actifs dérivés	305	93
Total de l'actif	437 948	674 197
PASSIF		
Passifs courants		
Sommes à payer pour placements achetés	–	–
Sommes à payer pour parts rachetées	–	–
Sommes à payer au gestionnaire	181	291
Passifs dérivés	265	610
Total du passif	446	901
Actif net attribuable aux porteurs de parts	437 502	673 296

	Actif net attribuable aux porteurs de parts (note 3)			
	par part		par série	
	2023	2022	2023	2022
Parts en \$ CA	81,02	79,21	437 502	673 296

ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour les périodes closes les 31 mars
(en milliers de \$, sauf les montants par part)

	2023	2022
	\$	\$
Revenus		
Revenus d'intérêts aux fins de distribution	35 414	38 582
Autres variations de la juste valeur des placements et autres actifs nets		
Profit (perte) net(te) réalisé(e)	(38 159)	(68 283)
Profit (perte) net(te) latent(e)	59 893	(18 378)
Autre	2 330	617
Total des revenus (pertes)	59 478	(47 462)
Charges (note 6)		
Frais de gestion	3 145	3 655
Rabais sur les frais de gestion	(3 074)	(3 637)
Intérêts débiteurs	144	36
Commissions et autres coûts de transaction liés au portefeuille	278	97
Frais du comité d'examen indépendant	2	2
Autre	1	–
Charges avant les montants absorbés par le gestionnaire	496	153
Charges absorbées par le gestionnaire	–	–
Charges nettes	496	153
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts liée aux activités d'exploitation, avant impôt	58 982	(47 615)
Charge (économie) d'impôt étranger retenu à la source	2	1 058
Charge d'impôt étranger sur le résultat (recouvrée)	–	–
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts liée aux activités d'exploitation	58 980	(48 673)

	Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts liée aux activités d'exploitation (note 3)			
	par part		par série	
	2023	2022	2023	2022
Parts en \$ CA	7,03	(5,70)	58 980	(48 673)

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

FINB OBLIGATIONS DE MARCHÉS ÉMERGENTS EN MONNAIE LOCALE MACKENZIE

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2023

ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Pour les périodes closes les 31 mars
(en milliers de \$, sauf les montants par part)

	Parts en \$ CA	
	2023	2022
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS		
À l'ouverture	673 296	752 945
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités d'exploitation	58 980	(48 673)
Distributions aux porteurs de parts :		
Revenu de placement	(28 293)	(32 208)
Gains en capital	(1 779)	–
Rabais sur les frais de gestion	(3 074)	(3 637)
Total des distributions aux porteurs de parts	(33 146)	(35 845)
Opérations sur les parts :		
Produit de l'émission de parts	159 549	37 851
Réinvestissement des distributions	1 779	–
Paievements au rachat de parts	(422 956)	(32 982)
Total des opérations sur les parts	(261 628)	4 869
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts	(235 794)	(79 649)
À la clôture	437 502	673 296
Augmentation (diminution) des parts (en milliers) (note 7) :		
Parts en circulation, à l'ouverture	8 500	8 450
Émises	2 150	450
Réinvestissement des distributions	–	–
Rachetées	(5 250)	(400)
Parts en circulation, à la clôture	5 400	8 500

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

FINB OBLIGATIONS DE MARCHÉS ÉMERGENTS EN MONNAIE LOCALE MACKENZIE

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2023

TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour les périodes closes les 31 mars (en milliers de \$)

	2023	2022
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts liée aux activités d'exploitation	58 980	(48 673)
Ajustements pour :		
Perte (profit) net(te) réalisé(e) sur les placements	37 640	67 237
Variation de la perte (du profit) net(te) latent(e) sur les placements	(59 893)	18 378
Achat de placements	(494 471)	(400 088)
Produit de la vente et de l'échéance de placements	748 632	398 517
(Augmentation) diminution des sommes à recevoir et autres actifs	2 109	1 008
Augmentation (diminution) des sommes à payer et autres passifs	(110)	(102)
Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation	292 887	36 277
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Produit de l'émission de parts	159 549	37 851
Paiements au rachat de parts	(422 956)	(32 982)
Distributions versées, déduction faite des réinvestissements	(31 367)	(35 845)
Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités de financement	(294 774)	(30 976)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(1 887)	5 301
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à l'ouverture	10 984	5 518
Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(1 641)	165
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la clôture	7 456	10 984
Trésorerie	7 456	10 984
Équivalents de trésorerie	–	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la clôture	7 456	10 984
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation :		
Dividendes reçus	–	–
Impôts étrangers payés	2	1 058
Intérêts reçus	37 534	39 591
Intérêts versés	144	36

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

FINB OBLIGATIONS DE MARCHÉS ÉMERGENTS EN MONNAIE LOCALE MACKENZIE

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2023

TABLEAU DES PLACEMENTS

au 31 mars 2023

	Pays	Secteur	Valeur nominale/ Nbre d'actions/ de parts	Coût moyen (en milliers de \$)	Juste valeur (en milliers de \$)
OBLIGATIONS					
Banque asiatique de développement 2,50 % 15-02-2027	Supranationales	s.o.	10 000 000 CNY	1 954	1 951
Banque asiatique de développement 6,30 % 13-12-2028	Supranationales	s.o.	680 000 000 IDR	56	61
Banque asiatique de développement 7,80 % 15-03-2034	Supranationales	s.o.	13 740 000 000 IDR	1 254	1 355
Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures 20,00 % 12-04-2023	Supranationales	s.o.	1 000 000 TRL	148	70
Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures 4,50 % 03-11-2023	Supranationales	s.o.	50 000 000 MXN	3 022	3 585
Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures 2,75 % 12-03-2024	Supranationales	s.o.	25 000 000 PHP	553	605
Bank of China Ltd. 2,80 % 09-07-2023	Hong Kong	Sociétés – Non convertibles	5 000 000 CNY	965	982
Banque de développement de Chine 2,59 % 17-03-2025	Chine	Gouvernements étrangers	5 000 000 CNY	977	983
Banque de développement de Chine 2,89 % 22-06-2025	Chine	Gouvernements étrangers	3 000 000 CNY	607	593
Banque de développement de Chine 3,23 % 27-11-2025	Chine	Gouvernements étrangers	2 000 000 CNY	406	399
Banque de développement de Chine 3,30 % 03-03-2026	Chine	Gouvernements étrangers	2 000 000 CNY	412	400
Banque de développement de Chine 3,45 % 20-09-2029	Chine	Gouvernements étrangers	1 000 000 CNY	205	202
Banque de développement de Chine 3,70 % 20-10-2030	Chine	Gouvernements étrangers	5 000 000 CNY	991	1 028
Banque de développement de Chine 3,41 % 07-06-2031	Chine	Gouvernements étrangers	5 000 000 CNY	1 000	1 010
Corporación Andina de Fomento 8,50 % 08-03-2028	Supranationales	s.o.	10 000 000 MXN	648	715
Banque européenne pour la reconstruction et le développement 0 % 07-06-2023	Supranationales	s.o.	1 000 000 TRL	78	63
Banque européenne pour la reconstruction et le développement 20,00 % 29-08-2023	Supranationales	s.o.	1 320 000 TRL	97	80
Banque européenne pour la reconstruction et le développement 18,50 % 02-10-2023	Supranationales	s.o.	440 000 TRL	88	28
Banque européenne pour la reconstruction et le développement 2,00 % 05-02-2024	Supranationales	s.o.	215 000 000 PHP	5 437	5 211
Banque européenne pour la reconstruction et le développement 16,50 % 18-06-2024	Supranationales	s.o.	3 000 000 TRL	362	160
Banque européenne pour la reconstruction et le développement 0,84 % 26-06-2024	Supranationales	s.o.	151 000 000 HUF	400	504
Banque européenne pour la reconstruction et le développement 5,60 % 30-01-2025	Supranationales	s.o.	5 000 000 000 IDR	448	447
Banque européenne pour la reconstruction et le développement 5,08 % 15-12-2025	Supranationales	s.o.	50 000 000 MXN	3 017	3 323
Banque européenne pour la reconstruction et le développement 0 % 29-10-2026	Supranationales	s.o.	28 100 000 MXN	1 315	1 485
Banque européenne pour la reconstruction et le développement 5,13 % 01-05-2027	Royaume-Uni	Sociétés – Non convertibles	100 000 000 000 IDR	8 013	8 689
Banque européenne d'investissement 7,75 % 30-01-2025	Supranationales	s.o.	25 000 000 MXN	1 699	1 790
Exportation et développement Canada 30,00 % 01-06-2023	Canada	Gouvernement fédéral	10 000 000 TRL	778	651
Exportation et développement Canada 34,00 % 20-06-2023	Canada	Gouvernement fédéral	5 000 000 TRL	417	319
Export-Import Bank of Korea 8,00 % 15-05-2024	Corée du Sud	Gouvernements étrangers	30 000 000 000 IDR	2 712	2 746
Export-Import Bank of Korea 7,25 % 07-12-2024	Corée du Sud	Gouvernements étrangers	11 300 000 000 IDR	1 024	1 030
Export-Import Bank of Korea 6,50 % 07-03-2025	Corée du Sud	Gouvernements étrangers	15 100 000 000 IDR	1 387	1 359
Export-Import Bank of Korea 3,70 % 23-03-2026	Corée du Sud	Gouvernements étrangers	93 000 000 PHP	2 181	2 193
Export-Import Bank of Korea 7,93 % 30-07-2026	Corée du Sud	Gouvernements étrangers	12 070 000 MXN	785	855
Gouvernement du Brésil 10,00 % 01-01-2025	Brésil	Gouvernements étrangers	14 000 000 BRL	3 956	3 713
Gouvernement du Brésil 10,00 % 01-01-2027	Brésil	Gouvernements étrangers	15 000 000 BRL	3 853	3 855
Gouvernement du Brésil 10,00 % 01-01-2029	Brésil	Gouvernements étrangers	26 000 000 BRL	6 352	6 422
Gouvernement du Brésil 10,00 % 01-01-2031	Brésil	Gouvernements étrangers	8 000 000 BRL	1 934	1 922
Gouvernement du Brésil 10,00 % 01-01-2033	Brésil	Gouvernements étrangers	13 000 000 BRL	2 839	3 041
Gouvernement du Chili 2,50 % 01-03-2025	Chili	Gouvernements étrangers	1 055 000 000 CLP	1 748	1 673
Gouvernement du Chili 4,50 % 01-03-2026	Chili	Gouvernements étrangers	370 000 000 CLP	735	604
Gouvernement du Chili 2,30 % 01-10-2028	Chili	Gouvernements étrangers	1 445 000 000 CLP	2 052	2 124
Gouvernement du Chili 4,70 % 01-09-2030	Chili	Gouvernements étrangers	360 000 000 CLP	708	594
Gouvernement du Chili 2,80 % 01-10-2033	Chili	Gouvernements étrangers	1 420 000 000 CLP	1 742	2 013
Gouvernement du Chili 5,00 % 01-03-2035	Chili	Gouvernements étrangers	100 000 000 CLP	214	170
Gouvernement du Chili 6,00 % 01-01-2043	Chili	Gouvernements étrangers	310 000 000 CLP	721	596
Gouvernement du Chili 5,10 % 15-07-2050	Chili	Gouvernements étrangers	255 000 000 CLP	453	439
Gouvernement de la Chine 3,02 % 22-10-2025	Chine	Gouvernements étrangers	9 000 000 CNY	1 765	1 796
Gouvernement de la Chine 3,03 % 11-03-2026	Chine	Gouvernements étrangers	22 000 000 CNY	4 318	4 393
Gouvernement de la Chine 3,01 % 13-05-2028	Chine	Gouvernements étrangers	31 000 000 CNY	6 055	6 189

FINB OBLIGATIONS DE MARCHÉS ÉMERGENTS EN MONNAIE LOCALE MACKENZIE

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2023

TABLEAU DES PLACEMENTS (suite)

au 31 mars 2023

	Pays	Secteur	Valeur nominale/ Nbre d'actions/ de parts	Coût moyen (en milliers de \$)	Juste valeur (en milliers de \$)
OBLIGATIONS (suite)					
Gouvernement de la Chine 2,62 % 25-09-2029	Chine	Gouvernements étrangers	10 000 000 CNY	1 850	1 943
Gouvernement de la Chine 2,79 % 15-12-2029	Chine	Gouvernements étrangers	2 000 000 CNY	392	393
Gouvernement de la Chine 3,27 % 19-11-2030	Chine	Gouvernements étrangers	8 000 000 CNY	1 597	1 631
Gouvernement de la Chine 3,02 % 27-05-2031	Chine	Gouvernements étrangers	4 000 000 CNY	791	798
Gouvernement de la Chine 2,75 % 17-02-2032	Chine	Gouvernements étrangers	5 000 000 CNY	956	975
Gouvernement de la Chine 2,69 % 15-08-2032	Chine	Gouvernements étrangers	5 000 000 CNY	925	968
Gouvernement de la Chine 2,60 % 01-09-2032	Chine	Gouvernements étrangers	3 000 000 CNY	571	577
Gouvernement de la Chine 2,80 % 15-11-2032	Chine	Gouvernements étrangers	1 000 000 CNY	195	195
Gouvernement de la Chine 4,50 % 23-06-2041	Chine	Gouvernements étrangers	6 000 000 CNY	1 405	1 414
Gouvernement de la Chine 3,52 % 25-04-2046	Chine	Gouvernements étrangers	3 000 000 CNY	590	615
Gouvernement de la Chine 3,39 % 16-03-2050	Chine	Gouvernements étrangers	4 000 000 CNY	768	806
Gouvernement de la Chine 3,81 % 14-09-2050	Chine	Gouvernements étrangers	16 000 000 CNY	3 294	3 474
Gouvernement de la Chine 3,53 % 18-10-2051	Chine	Gouvernements étrangers	9 000 000 CNY	1 766	1 862
Gouvernement de la Chine 3,76 % 22-03-2071	Chine	Gouvernements étrangers	4 000 000 CNY	812	877
Gouvernement de la Chine 3,40 % 17-07-2072	Chine	Gouvernements étrangers	1 000 000 CNY	193	202
Gouvernement de la Colombie 10,00 % 24-07-2024	Colombie	Gouvernements étrangers	4 308 200 000 COP	1 712	1 239
Gouvernement de la Colombie 6,25 % 26-11-2025	Colombie	Gouvernements étrangers	3 841 000 000 COP	1 234	999
Gouvernement de la Colombie 7,50 % 26-08-2026	Colombie	Gouvernements étrangers	5 062 600 000 COP	1 965	1 324
Gouvernement de la Colombie 5,75 % 03-11-2027	Colombie	Gouvernements étrangers	3 540 800 000 COP	1 049	833
Gouvernement de la Colombie 6,00 % 28-04-2028	Colombie	Gouvernements étrangers	5 762 500 000 COP	1 987	1 342
Gouvernement de la Colombie 7,75 % 18-09-2030	Colombie	Gouvernements étrangers	3 553 600 000 COP	1 218	843
Gouvernement de la Colombie 7,00 % 26-03-2031	Colombie	Gouvernements étrangers	5 697 000 000 COP	1 422	1 273
Gouvernement de la Colombie 7,00 % 30-06-2032	Colombie	Gouvernements étrangers	5 930 100 000 COP	1 846	1 276
Gouvernement de la Colombie 7,25 % 18-10-2034	Colombie	Gouvernements étrangers	2 800 900 000 COP	1 051	584
Gouvernement de la Colombie 6,25 % 09-07-2036	Colombie	Gouvernements étrangers	3 828 000 000 COP	957	704
Gouvernement de la Colombie 9,25 % 28-05-2042	Colombie	Gouvernements étrangers	3 303 000 000 COP	799	758
Gouvernement de la Colombie 7,25 % 26-10-2050	Colombie	Gouvernements étrangers	3 521 500 000 COP	911	634
Gouvernement de la République tchèque 0,45 % 25-10-2023	République tchèque	Gouvernements étrangers	5 830 000 CZK	338	353
Gouvernement de la République tchèque 0 % 12-12-2024	République tchèque	Gouvernements étrangers	54 620 000 CZK	2 961	3 116
Gouvernement de la République tchèque 6,00 % 26-02-2026	République tchèque	Gouvernements étrangers	8 990 000 CZK	509	577
Gouvernement de la République tchèque 0,25 % 10-02-2027	République tchèque	Gouvernements étrangers	111 140 000 CZK	5 805	5 831
Gouvernement de la République tchèque 5,50 % 12-12-2028	République tchèque	Gouvernements étrangers	930 000 CZK	58	60
Gouvernement de la République tchèque 0,05 % 29-11-2029	République tchèque	Gouvernements étrangers	84 440 000 CZK	4 081	3 894
Gouvernement de la République tchèque 5,00 % 30-09-2030	République tchèque	Gouvernements étrangers	1 280 000 CZK	78	82
Gouvernement de la République tchèque 1,20 % 13-03-2031	République tchèque	Gouvernements étrangers	17 610 000 CZK	943	850
Gouvernement de la République tchèque 1,75 % 23-06-2032	République tchèque	Gouvernements étrangers	80 790 000 CZK	3 597	3 995
Gouvernement de la République tchèque 3,50 % 30-05-2035	République tchèque	Gouvernements étrangers	1 540 000 CZK	82	87
Gouvernement de la République tchèque 1,95 % 30-07-2037	République tchèque	Gouvernements étrangers	21 090 000 CZK	862	964
Gouvernement de la République tchèque 1,50 % 24-04-2040	République tchèque	Gouvernements étrangers	13 370 000 CZK	644	531
Gouvernement de la Hongrie 6,00 % 24-11-2023	Hongrie	Gouvernements étrangers	7 190 000 HUF	36	26
Gouvernement de la Hongrie 5,50 % 24-06-2025	Hongrie	Gouvernements étrangers	443 420 000 HUF	2 064	1 513
Gouvernement de la Hongrie 1,00 % 26-11-2025	Hongrie	Gouvernements étrangers	308 330 000 HUF	1 041	936
Gouvernement de la Hongrie 1,50 % 22-04-2026	Hongrie	Gouvernements étrangers	375 940 000 HUF	1 559	1 123
Gouvernement de la Hongrie 1,50 % 26-08-2026	Hongrie	Gouvernements étrangers	9 820 000 HUF	32	29
Gouvernement de la Hongrie 3,00 % 27-10-2027	Hongrie	Gouvernements étrangers	75 610 000 HUF	336	222
Gouvernement de la Hongrie 4,50 % 23-03-2028	Hongrie	Gouvernements étrangers	223 610 000 HUF	599	702
Gouvernement de la Hongrie 6,75 % 22-10-2028	Hongrie	Gouvernements étrangers	364 590 000 HUF	1 931	1 253
Gouvernement de la Hongrie 2,00 % 23-05-2029	Hongrie	Gouvernements étrangers	7 410 000 HUF	22	20
Gouvernement de la Hongrie 3,00 % 21-08-2030	Hongrie	Gouvernements étrangers	343 920 000 HUF	1 496	935
Gouvernement de la Hongrie 3,25 % 22-10-2031	Hongrie	Gouvernements étrangers	114 580 000 HUF	492	305
Gouvernement de la Hongrie 4,75 % 22-11-2032	Hongrie	Gouvernements étrangers	119 740 000 HUF	301	351
Gouvernement de la Hongrie 2,25 % 20-04-2033	Hongrie	Gouvernements étrangers	195 810 000 HUF	506	453
Gouvernement de la Hongrie 2,25 % 22-06-2034	Hongrie	Gouvernements étrangers	195 310 000 HUF	620	433
Gouvernement de la Hongrie 3,00 % 27-10-2038	Hongrie	Gouvernements étrangers	246 910 000 HUF	795	530
Gouvernement de la Hongrie 3,00 % 25-04-2041	Hongrie	Gouvernements étrangers	25 120 000 HUF	81	52
Gouvernement de l'Indonésie 6,13 % 15-05-2028, FR64	Indonésie	Gouvernements étrangers	51 859 000 000 IDR	4 560	4 614
Gouvernement de l'Indonésie 6,50 % 15-02-2031	Indonésie	Gouvernements étrangers	67 762 000 000 IDR	6 024	6 074
Gouvernement de l'Indonésie 6,38 % 15-04-2032	Indonésie	Gouvernements étrangers	20 769 000 000 IDR	1 698	1 834
Gouvernement de l'Indonésie 7,50 % 15-08-2032	Indonésie	Gouvernements étrangers	10 846 000 000 IDR	984	1 026
Gouvernement de l'Indonésie 6,63 % 15-05-2033	Indonésie	Gouvernements étrangers	21 478 000 000 IDR	1 735	1 904
Gouvernement de l'Indonésie 7,50 % 15-06-2035	Indonésie	Gouvernements étrangers	21 183 000 000 IDR	1 933	1 991
Gouvernement de l'Indonésie 7,50 % 15-05-2038	Indonésie	Gouvernements étrangers	12 182 000 000 IDR	1 088	1 145

FINB OBLIGATIONS DE MARCHÉS ÉMERGENTS EN MONNAIE LOCALE MACKENZIE

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2023

TABLEAU DES PLACEMENTS (suite)

au 31 mars 2023

	Pays	Secteur	Valeur nominale/ Nbre d'actions/ de parts	Coût moyen (en milliers de \$)	Juste valeur (en milliers de \$)
OBLIGATIONS (suite)					
Gouvernement de l'Indonésie 7,50 % 15-04-2040	Indonésie	Gouvernements étrangers	9 680 000 000 IDR	884	911
Gouvernement de l'Indonésie 8,75 % 15-02-2044	Indonésie	Gouvernements étrangers	34 529 000 000 IDR	3 503	3 619
Gouvernement de l'Indonésie 7,38 % 15-05-2048	Indonésie	Gouvernements étrangers	8 262 000 000 IDR	747	767
Gouvernement de l'Indonésie 6,88 % 15-08-2051	Indonésie	Gouvernements étrangers	6 583 000 000 IDR	540	584
Gouvernement de la Corée du Sud 1,88 % 10-03-2024	Corée du Sud	Gouvernements étrangers	1 068 520 000 KOR	1 285	1 094
Gouvernement de la Corée du Sud 1,38 % 10-09-2024	Corée du Sud	Gouvernements étrangers	4 861 900 000 KOR	4 646	4 913
Gouvernement de la Corée du Sud 1,50 % 10-03-2025	Corée du Sud	Gouvernements étrangers	3 675 230 000 KOR	3 899	3 686
Gouvernement de la Corée du Sud 1,13 % 10-09-2025	Corée du Sud	Gouvernements étrangers	8 420 000 KOR	8	8
Gouvernement de la Corée du Sud 1,50 % 10-12-2026	Corée du Sud	Gouvernements étrangers	8 252 390 000 KOR	8 374	8 041
Gouvernement de la Corée du Sud 2,38 % 10-12-2027	Corée du Sud	Gouvernements étrangers	943 390 000 KOR	915	943
Gouvernement de la Corée du Sud 1,88 % 10-06-2029	Corée du Sud	Gouvernements étrangers	1 735 010 000 KOR	1 944	1 662
Gouvernement de la Corée du Sud 1,38 % 10-12-2029	Corée du Sud	Gouvernements étrangers	2 214 800 000 KOR	2 213	2 039
Gouvernement de la Corée du Sud 1,38 % 10-06-2030	Corée du Sud	Gouvernements étrangers	440 700 000 KOR	489	403
Gouvernement de la Corée du Sud 1,50 % 10-12-2030	Corée du Sud	Gouvernements étrangers	3 822 320 000 KOR	3 410	3 493
Gouvernement de la Corée du Sud 1,50 % 10-09-2036	Corée du Sud	Gouvernements étrangers	3 565 510 000 KOR	3 446	2 965
Gouvernement de la Corée du Sud 1,13 % 10-09-2039	Corée du Sud	Gouvernements étrangers	3 689 260 000 KOR	3 359	2 786
Gouvernement de la Corée du Sud 1,50 % 10-09-2040	Corée du Sud	Gouvernements étrangers	1 438 100 000 KOR	1 011	1 137
Gouvernement de la Corée du Sud 1,88 % 10-09-2041	Corée du Sud	Gouvernements étrangers	254 940 000 KOR	203	212
Gouvernement de la Corée du Sud 1,50 % 10-03-2050	Corée du Sud	Gouvernements étrangers	11 136 410 000 KOR	9 434	7 807
Gouvernement de la Corée du Sud 1,88 % 10-03-2051	Corée du Sud	Gouvernements étrangers	535 940 000 KOR	389	410
Gouvernement de la Corée du Sud 2,00 % 10-09-2068	Corée du Sud	Gouvernements étrangers	375 800 000 KOR	454	271
Gouvernement de la Corée du Sud 1,63 % 10-09-2070	Corée du Sud	Gouvernements étrangers	462 000 000 KOR	318	288
Gouvernement de la Malaisie 4,44 % 22-05-2024	Malaisie	Gouvernements étrangers	3 699 000 MYR	1 210	1 148
Gouvernement de la Malaisie 4,18 % 15-07-2024	Malaisie	Gouvernements étrangers	4 732 000 MYR	1 593	1 469
Gouvernement de la Malaisie 3,66 % 15-10-2024	Malaisie	Gouvernements étrangers	4 912 000 MYR	1 501	1 513
Gouvernement de la Malaisie 3,88 % 14-03-2025	Malaisie	Gouvernements étrangers	3 570 000 MYR	1 046	1 107
Gouvernement de la Malaisie 4,13 % 15-08-2025	Malaisie	Gouvernements étrangers	1 307 000 MYR	436	407
Gouvernement de la Malaisie 3,73 % 31-03-2026	Malaisie	Gouvernements étrangers	3 088 000 MYR	1 019	951
Gouvernement de la Malaisie 4,39 % 15-04-2026	Malaisie	Gouvernements étrangers	8 634 000 MYR	2 952	2 716
Gouvernement de la Malaisie 3,91 % 15-07-2026	Malaisie	Gouvernements étrangers	4 955 000 MYR	1 681	1 543
Gouvernement de la Malaisie 4,26 % 26-07-2027	Malaisie	Gouvernements étrangers	2 556 000 MYR	858	801
Gouvernement de la Malaisie 3,42 % 30-09-2027	Malaisie	Gouvernements étrangers	16 350 000 MYR	5 043	4 964
Gouvernement de la Malaisie 3,73 % 15-06-2028	Malaisie	Gouvernements étrangers	5 856 000 MYR	1 865	1 797
Gouvernement de la Malaisie 4,50 % 15-04-2030	Malaisie	Gouvernements étrangers	4 960 000 MYR	1 722	1 583
Gouvernement de la Malaisie 3,47 % 15-10-2030	Malaisie	Gouvernements étrangers	14 287 000 MYR	4 567	4 251
Gouvernement de la Malaisie 3,58 % 15-07-2032	Malaisie	Gouvernements étrangers	392 000 MYR	116	117
Gouvernement de la Malaisie 4,19 % 07-10-2032	Malaisie	Gouvernements étrangers	584 000 MYR	180	182
Gouvernement de la Malaisie 4,72 % 15-06-2033	Malaisie	Gouvernements étrangers	7 383 000 MYR	2 458	2 392
Gouvernement de la Malaisie 4,64 % 07-11-2033	Malaisie	Gouvernements étrangers	5 627 000 MYR	2 040	1 825
Gouvernement de la Malaisie 4,12 % 30-11-2034	Malaisie	Gouvernements étrangers	5 007 000 MYR	1 648	1 526
Gouvernement de la Malaisie 4,25 % 31-05-2035	Malaisie	Gouvernements étrangers	6 047 000 MYR	1 814	1 870
Gouvernement de la Malaisie 4,76 % 07-04-2037	Malaisie	Gouvernements étrangers	5 349 000 MYR	2 037	1 733
Gouvernement de la Malaisie 4,47 % 15-09-2039	Malaisie	Gouvernements étrangers	5 798 000 MYR	1 934	1 835
Gouvernement de la Malaisie 3,76 % 22-05-2040	Malaisie	Gouvernements étrangers	942 000 MYR	268	272
Gouvernement de la Malaisie 4,42 % 30-09-2041	Malaisie	Gouvernements étrangers	1 853 000 MYR	546	577
Gouvernement de la Malaisie 4,94 % 30-09-2043	Malaisie	Gouvernements étrangers	5 135 000 MYR	1 764	1 702
Gouvernement de la Malaisie 4,74 % 15-03-2046	Malaisie	Gouvernements étrangers	1 774 000 MYR	631	571
Gouvernement de la Malaisie 4,92 % 06-07-2048	Malaisie	Gouvernements étrangers	2 964 000 MYR	1 066	967
Gouvernement de la Malaisie 4,64 % 15-11-2049	Malaisie	Gouvernements étrangers	6 497 000 MYR	2 038	2 033
Gouvernement de la Malaisie 4,07 % 15-06-2050	Malaisie	Gouvernements étrangers	1 794 000 MYR	503	518
Gouvernement du Mexique 5,75 % 05-03-2026	Mexique	Gouvernements étrangers	31 730 000 MXN	1 925	2 149
Gouvernement du Mexique 5,50 % 04-03-2027	Mexique	Gouvernements étrangers	10 730 000 MXN	589	709
Gouvernement du Mexique 7,50 % 03-06-2027	Mexique	Gouvernements étrangers	47 730 000 MXN	3 147	3 396
Gouvernement du Mexique 8,50 % 31-05-2029	Mexique	Gouvernements étrangers	47 800 000 MXN	3 272	3 531
Gouvernement du Mexique 7,75 % 29-05-2031	Mexique	Gouvernements étrangers	75 000 000 MXN	5 060	5 281
Gouvernement du Mexique 7,75 % 23-11-2034	Mexique	Gouvernements étrangers	29 060 000 MXN	1 943	2 012
Gouvernement du Mexique 10,00 % 20-11-2036	Mexique	Gouvernements étrangers	12 470 000 MXN	1 034	1 022
Gouvernement du Mexique 8,50 % 18-11-2038	Mexique	Gouvernements étrangers	40 630 000 MXN	2 803	2 911
Gouvernement du Mexique 8,00 % 07-11-2047	Mexique	Gouvernements étrangers	46 870 000 MXN	3 166	3 131
Gouvernement du Mexique 8,00 % 31-07-2053	Mexique	Gouvernements étrangers	15 150 000 MXN	913	1 007
Gouvernement du Pérou 5,70 % 12-08-2024	Pérou	Gouvernements étrangers	1 195 000 PEN	478	423
Gouvernement du Pérou 8,20 % 12-08-2026	Pérou	Gouvernements étrangers	2 263 000 PEN	951	852

FINB OBLIGATIONS DE MARCHÉS ÉMERGENTS EN MONNAIE LOCALE MACKENZIE

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2023

TABLEAU DES PLACEMENTS (suite)

au 31 mars 2023

	Pays	Secteur	Valeur nominale/ Nbre d'actions/ de parts	Coût moyen (en milliers de \$)	Juste valeur (en milliers de \$)
OBLIGATIONS (suite)					
Gouvernement du Pérou 6,35 % 12-08-2028	Pérou	Gouvernements étrangers	2 946 000 PEN	1 249	1 033
Gouvernement du Pérou 5,94 % 12-02-2029	Pérou	Gouvernements étrangers	3 330 000 PEN	1 268	1 130
Gouvernement du Pérou 6,95 % 12-08-2031	Pérou	Gouvernements étrangers	2 963 000 PEN	1 206	1 037
Gouvernement du Pérou 6,15 % 12-08-2032	Pérou	Gouvernements étrangers	3 341 000 PEN	1 210	1 098
Gouvernement du Pérou 5,40 % 12-08-2034	Pérou	Gouvernements étrangers	2 064 000 PEN	723	623
Gouvernement du Pérou 6,90 % 12-08-2037	Pérou	Gouvernements étrangers	3 008 000 PEN	1 253	1 014
Gouvernement du Pérou 5,35 % 12-08-2040	Pérou	Gouvernements étrangers	1 702 000 PEN	519	479
Gouvernement du Pérou 6,85 % 12-02-2042	Pérou	Gouvernements étrangers	788 000 PEN	321	262
Gouvernement de la Roumanie 3,25 % 29-04-2024	Roumanie	Gouvernements étrangers	490 000 RON	159	141
Gouvernement de la Roumanie 4,50 % 17-06-2024	Roumanie	Gouvernements étrangers	4 450 000 RON	1 474	1 288
Gouvernement de la Roumanie 4,75 % 24-02-2025	Roumanie	Gouvernements étrangers	3 600 000 RON	1 074	1 027
Gouvernement de la Roumanie 3,65 % 28-07-2025	Roumanie	Gouvernements étrangers	2 085 000 RON	587	577
Gouvernement de la Roumanie 3,50 % 25-11-2025	Roumanie	Gouvernements étrangers	1 325 000 RON	352	360
Gouvernement de la Roumanie 4,85 % 22-04-2026	Roumanie	Gouvernements étrangers	3 620 000 RON	1 202	1 006
Gouvernement de la Roumanie 3,25 % 24-06-2026	Roumanie	Gouvernements étrangers	2 695 000 RON	799	712
Gouvernement de la Roumanie 4,15 % 26-01-2028	Roumanie	Gouvernements étrangers	4 465 000 RON	1 365	1 162
Gouvernement de la Roumanie 5,00 % 12-02-2029	Roumanie	Gouvernements étrangers	3 000 000 RON	978	793
Gouvernement de la Roumanie 4,85 % 25-07-2029	Roumanie	Gouvernements étrangers	3 960 000 RON	921	1 029
Gouvernement de la Roumanie 4,15 % 24-10-2030	Roumanie	Gouvernements étrangers	610 000 RON	146	148
Gouvernement de la Roumanie 3,65 % 24-09-2031	Roumanie	Gouvernements étrangers	2 165 000 RON	585	497
Gouvernement de la Roumanie 6,70 % 25-02-2032	Roumanie	Gouvernements étrangers	3 110 000 RON	771	880
Gouvernement de la Roumanie 8,25 % 29-09-2032	Roumanie	Gouvernements étrangers	860 000 RON	258	268
Gouvernement de la Roumanie 4,75 % 11-10-2034	Roumanie	Gouvernements étrangers	3 085 000 RON	756	725
Gouvernement de la Roumanie 4,25 % 28-04-2036	Roumanie	Gouvernements étrangers	950 000 RON	186	207
Gouvernement de l'Afrique du Sud 10,50 % 21-12-2026	Afrique du Sud	Gouvernements étrangers	67 075 000 ZAR	6 278	5 421
Gouvernement de l'Afrique du Sud 8,00 % 31-01-2030	Afrique du Sud	Gouvernements étrangers	58 929 000 ZAR	4 478	4 077
Gouvernement de l'Afrique du Sud 7,00 % 28-02-2031	Afrique du Sud	Gouvernements étrangers	29 438 000 ZAR	2 025	1 851
Gouvernement de l'Afrique du Sud 8,25 % 31-03-2032	Afrique du Sud	Gouvernements étrangers	75 407 000 ZAR	5 624	4 997
Gouvernement de l'Afrique du Sud 8,88 % 28-02-2035	Afrique du Sud	Gouvernements étrangers	1 822 000 ZAR	114	119
Gouvernement de l'Afrique du Sud 6,25 % 31-03-2036	Afrique du Sud	Gouvernements étrangers	18 575 000 ZAR	973	948
Gouvernement de l'Afrique du Sud 8,50 % 31-01-2037	Afrique du Sud	Gouvernements étrangers	78 645 000 ZAR	5 889	4 808
Gouvernement de l'Afrique du Sud 9,00 % 31-01-2040	Afrique du Sud	Gouvernements étrangers	37 090 000 ZAR	2 700	2 291
Gouvernement de l'Afrique du Sud 6,50 % 28-02-2041	Afrique du Sud	Gouvernements étrangers	12 669 000 ZAR	656	606
Gouvernement de l'Afrique du Sud 8,75 % 31-01-2044	Afrique du Sud	Gouvernements étrangers	41 851 000 ZAR	2 831	2 463
Gouvernement de l'Afrique du Sud 8,75 % 28-02-2048	Afrique du Sud	Gouvernements étrangers	66 083 000 ZAR	4 524	3 862
Gouvernement de la Thaïlande 0,75 % 17-06-2024	Thaïlande	Gouvernements étrangers	63 260 000 THB	2 461	2 472
Gouvernement de la Thaïlande 1,45 % 17-12-2024	Thaïlande	Gouvernements étrangers	92 775 000 THB	3 849	3 648
Gouvernement de la Thaïlande 3,85 % 12-12-2025	Thaïlande	Gouvernements étrangers	90 163 000 THB	4 262	3 750
Gouvernement de la Thaïlande 2,13 % 17-12-2026	Thaïlande	Gouvernements étrangers	51 662 000 THB	2 223	2 059
Gouvernement de la Thaïlande 1,00 % 17-06-2027	Thaïlande	Gouvernements étrangers	20 108 000 THB	743	764
Gouvernement de la Thaïlande 3,58 % 17-12-2027	Thaïlande	Gouvernements étrangers	34 239 000 THB	1 694	1 451
Gouvernement de la Thaïlande 2,88 % 17-12-2028	Thaïlande	Gouvernements étrangers	64 312 000 THB	2 982	2 651
Gouvernement de la Thaïlande 4,88 % 22-06-2029	Thaïlande	Gouvernements étrangers	65 459 000 THB	3 547	2 999
Gouvernement de la Thaïlande 1,60 % 17-12-2029	Thaïlande	Gouvernements étrangers	1 670 000 THB	68	64
Gouvernement de la Thaïlande 3,65 % 20-06-2031	Thaïlande	Gouvernements étrangers	46 391 000 THB	2 376	2 022
Gouvernement de la Thaïlande 3,78 % 25-06-2032	Thaïlande	Gouvernements étrangers	154 188 000 THB	7 157	6 836
Gouvernement de la Thaïlande 1,60 % 17-06-2035	Thaïlande	Gouvernements étrangers	696 000 THB	29	25
Gouvernement de la Thaïlande 3,40 % 17-06-2036	Thaïlande	Gouvernements étrangers	48 210 000 THB	2 387	2 066
Gouvernement de la Thaïlande 4,26 % 12-12-2037	Thaïlande	Gouvernements étrangers	7 820 000 THB	459	357
Gouvernement de la Thaïlande 3,30 % 17-06-2038	Thaïlande	Gouvernements étrangers	47 741 000 THB	2 311	2 013
Gouvernement de la Thaïlande 3,80 % 14-06-2041	Thaïlande	Gouvernements étrangers	2 591 000 THB	142	117
Gouvernement de la Thaïlande 2,00 % 17-06-2042	Thaïlande	Gouvernements étrangers	37 582 000 THB	1 164	1 306
Gouvernement de la Thaïlande 4,68 % 29-06-2044	Thaïlande	Gouvernements étrangers	35 994 000 THB	2 319	1 822
Gouvernement de la Thaïlande 2,88 % 17-06-2046	Thaïlande	Gouvernements étrangers	41 286 000 THB	1 583	1 611
Gouvernement de la Thaïlande 1,88 % 17-06-2049	Thaïlande	Gouvernements étrangers	21 987 000 THB	658	686
Gouvernement de la Thaïlande 4,00 % 17-06-2066	Thaïlande	Gouvernements étrangers	816 000 THB	53	36
Gouvernement de la Thaïlande 3,60 % 17-06-2067	Thaïlande	Gouvernements étrangers	74 702 000 THB	3 635	2 981
Gouvernement des Philippines 4,75 % 04-05-2027	Philippines	Gouvernements étrangers	70 590 000 PHP	2 004	1 682
Gouvernement des Philippines 2,88 % 09-07-2030	Philippines	Gouvernements étrangers	50 000 000 PHP	1 191	1 018
Gouvernement des Philippines 6,25 % 14-01-2036	Philippines	Gouvernements étrangers	400 000 000 PHP	11 699	9 666
Gouvernement de la Turquie 11,70 % 13-11-2030	Turquie	Gouvernements étrangers	5 000 000 TRY	710	383
The Hong Kong Mortgage Corp. Ltd. 2,70 % 09-02-2024	Hong Kong	Gouvernements étrangers	19 000 000 CNY	3 666	3 736

FINB OBLIGATIONS DE MARCHÉS ÉMERGENTS EN MONNAIE LOCALE MACKENZIE

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2023

TABLEAU DES PLACEMENTS (suite)

au 31 mars 2023

	Pays	Secteur	Valeur nominale/ Nbre d'actions/ de parts	Coût moyen (en milliers de \$)	Juste valeur (en milliers de \$)	
OBLIGATIONS (suite)						
Banque interaméricaine de développement 7,50 % 05-12-2024		Supranationales	s.o. 12 000 000 MXN	784	849	
Banque interaméricaine de développement 5,10 % 17-11-2026		Supranationales	s.o. 20 000 000 000 IDR	1 733	1 743	
Banque internationale pour la reconstruction et le développement 4,50 % 03-04-2023		Supranationales	s.o. 31 000 000 PHP	714	771	
Banque internationale pour la reconstruction et le développement 0 % 10-07-2024		Supranationales	s.o. 37 000 000 MXN	2 140	2 388	
Banque internationale pour la reconstruction et le développement 2,00 % 23-07-2025		Supranationales	s.o. 45 000 000 PHP	1 144	1 042	
Banque internationale pour la reconstruction et le développement 4,50 % 15-04-2026		Supranationales	s.o. 600 000 000 IDR	51	52	
Société Financière Internationale 0 % 22-05-2023		Supranationales	s.o. 3 320 000 TRL	268	216	
Société Financière Internationale 0 % 05-10-2023		Supranationales	s.o. 10 000 000 MXN	616	712	
Société Financière Internationale 7,00 % 20-07-2027		Supranationales	s.o. 5 000 000 MXN	330	348	
Société Financière Internationale 7,02 % 06-04-2028		Supranationales	s.o. 1 500 000 MXN	104	103	
The Korea Development Bank 3,20 % 19-08-2025		Corée du Sud	Gouvernements étrangers	1 000 000 CNY	187	195
Kreditanstalt für Wiederaufbau 7,50 % 07-12-2023		Allemagne	Sociétés – Non convertibles	10 000 000 MXN	641	729
Kreditanstalt für Wiederaufbau 2,70 % 25-03-2024		Allemagne	Sociétés – Non convertibles	5 000 000 CNY	972	986
Bonos (Mexique) 7,75 % 13-11-2042		Mexique	Gouvernements étrangers	42 570 000 MXN	2 736	2 786
United Overseas Bank Ltd. 4,50 % 06-04-2032		Singapour	Sociétés – Non convertibles	7 000 000 CNY	1 354	1 397
Total des obligations				420 916	399 076	
BILLETS À COURT TERME						
Gouvernement du Brésil 0 % 01-04-2024	Brésil	Gouvernements étrangers	10 000 000 BRL	2 208	2 363	
Gouvernement du Brésil 0 % 01-07-2024	Brésil	Gouvernements étrangers	28 000 000 BRL	6 098	6 459	
Gouvernement du Brésil 0 % 01-01-2025	Brésil	Gouvernements étrangers	2 000 000 BRL	390	437	
Gouvernement du Brésil 0 % 01-07-2025	Brésil	Gouvernements étrangers	50 000 000 BRL	9 617	10 362	
Gouvernement du Brésil 0 % 01-01-2026	Brésil	Gouvernements étrangers	28 000 000 BRL	5 222	5 462	
Total des billets à court terme				23 535	25 083	
Coûts de transaction				–	–	
Total des placements				444 451	424 159	
Instruments dérivés (se reporter au tableau des instruments dérivés)					40	
Trésorerie et équivalents de trésorerie					7 456	
Autres éléments d'actif moins le passif					5 847	
Actif net attribuable aux porteurs de parts					437 502	

FINB OBLIGATIONS DE MARCHÉS ÉMERGENTS EN MONNAIE LOCALE MACKENZIE

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2023

APERÇU DU PORTEFEUILLE

31 MARS 2023

RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
Obligations	97,0
Trésorerie et placements à court terme	1,7
Autres éléments d'actif (de passif)	1,3

RÉPARTITION RÉGIONALE	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
Corée du Sud	11,4
Brésil	10,1
Malaisie	9,7
Thaïlande	9,5
Chine	8,7
Autre	8,4
Afrique du Sud	7,2
Mexique	6,4
Indonésie	5,6
République tchèque	4,6
Royaume-Uni	4,6
Philippines	3,6
Colombie	2,7
Roumanie	2,5
Hongrie	2,0
Trésorerie et placements à court terme	1,7
Autres éléments d'actif (de passif)	1,3

RÉPARTITION SECTORIELLE	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
Obligations d'État étrangères	85,9
Obligations de sociétés	10,9
Trésorerie et placements à court terme	1,7
Autres éléments d'actif (de passif)	1,3
Obligations fédérales	0,2

31 MARS 2022

RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
Obligations	97,3
Trésorerie et placements à court terme	1,6
Autres éléments d'actif (de passif)	1,1

RÉPARTITION RÉGIONALE	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
Brésil	11,7
Corée du Sud	11,2
Malaisie	10,4
Chine	9,1
Indonésie	8,8
Afrique du Sud	8,1
Thaïlande	7,5
Autre	6,7
Mexique	6,3
Philippines	4,2
République tchèque	4,0
Colombie	3,0
Hongrie	2,4
Roumanie	2,2
Chili	1,7
Trésorerie et placements à court terme	1,6
Autres éléments d'actif (de passif)	1,1

RÉPARTITION SECTORIELLE	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
Obligations d'État étrangères	91,4
Obligations de sociétés	5,7
Trésorerie et placements à court terme	1,6
Autres éléments d'actif (de passif)	1,1
Obligations fédérales	0,2

FINB OBLIGATIONS DE MARCHÉS ÉMERGENTS EN MONNAIE LOCALE MACKENZIE

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2023

TABLEAU DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS

au 31 mars 2023

Tableau des contrats de change à terme de gré à gré

Note de crédit de la contrepartie	Devise à recevoir (en milliers de \$)	Devise à remettre (en milliers de \$)	Date de règlement	Coût du contrat (en milliers de \$)	Juste valeur actuelle (en milliers de \$)	Profits latents (en milliers de \$)	Pertes latentes (en milliers de \$)
AA	655 BRL	(124) USD	5 avril 2023	168	175	7	–
AA	17 980 CLP	(22) USD	5 avril 2023	29	31	2	–
AA	5 300 COP	(1) USD	5 avril 2023	1	2	1	–
AA	105 200 COP	(22) USD	5 avril 2023	30	31	1	–
AA	7 528 CZK	(339) USD	5 avril 2023	458	470	12	–
AA	340 HUF	(1) USD	5 avril 2023	1	1	–	–
AA	3 600 HUF	(10) USD	5 avril 2023	13	14	1	–
AA	1 372 000 IDR	(90) USD	5 avril 2023	121	124	3	–
AA	905 800 KOR	(688) USD	5 avril 2023	929	940	11	–
AA	31 700 KOR	(24) USD	5 avril 2023	33	33	–	–
AA	5 841 MXN	(322) USD	5 avril 2023	436	438	2	–
AA	13 PEN	(3) USD	5 avril 2023	4	4	–	–
AA	32 PEN	(8) USD	5 avril 2023	11	11	–	–
AA	16 611 PHP	(303) USD	5 avril 2023	409	413	4	–
AA	290 RON	(62) USD	5 avril 2023	84	86	2	–
AA	39 RON	(8) USD	5 avril 2023	11	12	1	–
AA	7 184 THB	(205) USD	5 avril 2023	276	284	8	–
AA	32 USD	(489 000) IDR	5 avril 2023	(43)	(44)	–	(1)
AA	1 346 USD	(24 820) MXN	5 avril 2023	(1 819)	(1 861)	–	(42)
AA	719 USD	(39 852) PHP	5 avril 2023	(972)	(991)	–	(19)
AA	76 USD	(398) BRL	5 avril 2023	(103)	(106)	–	(3)
AA	19 USD	(15 460) CLP	5 avril 2023	(26)	(26)	–	–
AA	6 USD	(129) CZK	5 avril 2023	(8)	(8)	–	–
AA	204 USD	(7 060) THB	5 avril 2023	(276)	(279)	–	(3)
AA	134 ZAR	(7) USD	5 avril 2023	10	10	–	–
AA	281 ZAR	(15) USD	5 avril 2023	21	21	–	–
A	25 570 CNY	(3 784) USD	4 mai 2023	5 112	5 036	–	(76)
A	734 USD	(5 026) CNY	4 mai 2023	(992)	(990)	2	–
A	723 USD	(5 119) CNY	4 mai 2023	(976)	(1 008)	–	(32)
A	707 USD	(5 119) CNY	4 mai 2023	(955)	(1 009)	–	(54)
A	735 USD	(5 211) CNY	4 mai 2023	(993)	(1 027)	–	(34)
A	745 USD	(5 119) CNY	4 mai 2023	(1 007)	(1 008)	–	(1)
A	448 USD	(3 071) CNY	4 mai 2023	(605)	(605)	–	–
A	26 000 TRL	(1 170) USD	27 juin 2023	1 579	1 594	15	–
A	756 USD	(5 069) CNY	10 juillet 2023	(1 020)	(1 003)	17	–
A	15 000 TRL	(574) USD	21 septembre 2023	774	847	73	–
A	30 000 TRL	(1 150) USD	21 septembre 2023	1 549	1 692	143	–
Total des contrats de change à terme de gré à gré						305	(265)

Total des actifs dérivés

305

Total des passifs dérivés

(265)

FINB OBLIGATIONS DE MARCHÉS ÉMERGENTS EN MONNAIE LOCALE MACKENZIE

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2023

NOTES ANNEXES

1. Périodes comptables et renseignements généraux

L'information fournie dans les présents états financiers et dans les notes annexes se rapporte aux périodes closes les 31 mars 2023 et 2022, ou est présentée à ces dates, selon le cas. Pour l'exercice au cours duquel un fonds négocié en bourse (« FNB ») est établi, l'information fournie se rapporte à la période allant de la date de constitution à la date marquant la fin de l'exercice en question. Se reporter à la note 11 pour la date de constitution du FNB.

Le FNB a été constitué en fiducie de fonds commun de placement à capital variable en vertu des lois de la province de l'Ontario aux termes d'une déclaration de fiducie qui a été modifiée et mise à jour de temps à autre. Le siège social du FNB est situé au 180, rue Queen Ouest, Toronto (Ontario) Canada. Le FNB est autorisé à émettre un nombre illimité de parts offertes à la vente aux termes d'un prospectus. Les parts du FNB sont inscrites à la Bourse de Toronto/NEO Bourse (« la Bourse »).

Corporation Financière Mackenzie (« Mackenzie ») est le gestionnaire du FNB et appartient à cent pour cent à Société financière IGM Inc., filiale de Power Corporation du Canada. Gestion de placements Canada Vie limitée (« GPCV ») appartient à cent pour cent à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (« Canada Vie »), filiale de Power Corporation du Canada. Les placements du FNB dans des sociétés du groupe de sociétés Power sont identifiés dans le tableau des placements.

2. Base d'établissement et mode de présentation

Les présents états financiers annuels audités (les « états financiers ») ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). La note 3 présente un résumé des principales méthodes comptables du FNB en vertu des IFRS.

Sauf indication contraire, tous les montants présentés dans ces états financiers sont en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du FNB, et sont arrondis au millier près. Les états financiers ont été établis sur la base de la continuité d'exploitation au moyen de la méthode du coût historique, sauf dans le cas des instruments financiers qui ont été évalués à la juste valeur.

Les présents états financiers ont été approuvés aux fins de publication par le conseil d'administration de Corporation Financière Mackenzie le 5 juin 2023.

3. Principales méthodes comptables

a) Instruments financiers

Les instruments financiers comprennent des actifs financiers et des passifs financiers tels que des titres de créance, des titres de capitaux propres, des fonds négociés en bourse et des dérivés. Le FNB classe et évalue ses instruments financiers conformément à l'IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »). Au moment de la comptabilisation initiale, les instruments financiers sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net (la « JVRN »). Tous les instruments financiers sont comptabilisés dans l'état de la situation financière lorsque le FNB devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le FNB a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'obligation est acquittée, est annulée ou expire. Les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de l'opération.

Les instruments financiers sont par la suite évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées à l'état du résultat global au poste Autres variations de la juste valeur des placements et autres actifs nets – Profit (perte) net(te) latent(e).

Le coût des placements est calculé en fonction d'un coût moyen pondéré.

Les profits et les pertes réalisé(e)s et latent(e)s sur les placements sont calculé(e)s en fonction du coût moyen pondéré des placements, mais excluent les commissions et autres coûts d'opérations de portefeuille, qui sont présentés de manière distincte dans l'état du résultat global au poste Commissions et autres coûts d'opérations de portefeuille.

Les profits et les pertes découlant de la variation de la juste valeur des placements sont pris en compte dans l'état du résultat global de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Le FNB comptabilise ses placements dans des fonds négociés en bourse, le cas échéant, à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les parts rachetables du FNB sont détenues par différents types de porteurs de parts qui ont des droits de rachat différents. Les porteurs de parts peuvent faire racheter leurs parts d'un FNB à un prix de rachat par part équivalant à 95 % du cours de clôture des parts à la Bourse à la date de prise d'effet du rachat, sous réserve d'un prix de rachat maximal correspondant à la valeur liquidative par part applicable. Ces différentes caractéristiques de rachat créent des parts du FNB qui présentent le même rang de subordination, mais qui ne sont pas identiques, faisant en sorte qu'elles respectent le critère de classification à titre de passifs financiers, conformément à l'IAS 32 *Instruments financiers : Présentation*. L'obligation du FNB à l'égard de l'actif net attribuable aux porteurs de parts est présentée au prix de rachat. Se reporter à la note 7 pour les détails relatifs aux souscriptions et aux rachats de parts du FNB.

L'IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, exige la présentation d'information relative aux changements dans les passifs et les actifs, comme les parts du FNB, découlant d'activités de financement. Les changements relatifs aux parts du FNB, y compris les changements découlant des flux de trésorerie et les changements sans effet de trésorerie, sont inclus à l'état de l'évolution de la situation financière. Tout changement relatif aux parts non réglé en espèces à la fin de la période est présenté à titre de Sommes à recevoir pour parts émises ou de Sommes à payer pour parts rachetées à l'état de la situation financière. Ces sommes à recevoir et à payer sont normalement réglées peu après la fin de la période.

b) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur est définie comme le prix qui serait obtenu à la vente d'un actif ou qui serait payé au transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

FINB OBLIGATIONS DE MARCHÉS ÉMERGENTS EN MONNAIE LOCALE MACKENZIE

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2023

NOTES ANNEXES

3. Principales méthodes comptables (suite)

b) Évaluation de la juste valeur (suite)

Les placements dans des titres cotés à une Bourse des valeurs mobilières ou négociés sur un marché hors cote sont évalués selon le dernier cours de marché ou le cours de clôture enregistré par la Bourse sur laquelle le titre se négocie principalement, le cours se situant à l'intérieur d'un écart acheteur-vendeur pour le placement. Dans certaines circonstances, lorsque le cours ne se situe pas à l'intérieur de l'écart acheteur-vendeur, Mackenzie détermine le point le plus représentatif de la juste valeur dans cet écart en fonction de faits et de circonstances spécifiques. Les titres de fonds communs d'un fonds sous-jacent sont évalués un jour ouvrable au cours calculé par le gestionnaire de ce fonds sous-jacent, conformément à ses actes constitutifs. Les titres non cotés ou non négociés à une Bourse et les titres dont le cours de la dernière vente ou de clôture n'est pas disponible ou les titres pour lesquels les cours boursiers, de l'avis de Mackenzie, sont inexacts ou incertains, ou ne reflètent pas tous les renseignements importants disponibles, sont évalués à leur juste valeur, laquelle sera déterminée par Mackenzie à l'aide de techniques d'évaluation appropriées et acceptées par le secteur, y compris des modèles d'évaluation. La juste valeur d'un titre déterminée à l'aide de modèles d'évaluation exige l'utilisation de facteurs et d'hypothèses fondés sur les données observables sur le marché, notamment la volatilité et les autres taux ou prix applicables. Dans des cas limités, la juste valeur d'un titre peut être déterminée grâce à des techniques d'évaluation qui ne sont pas appuyées par des données observables sur le marché.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, qui incluent les dépôts de trésorerie auprès d'institutions financières et les placements à court terme qui sont facilement convertibles en trésorerie, sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur et sont utilisés par le FNB dans la gestion de ses engagements à court terme. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont présentés à leur juste valeur, qui se rapproche de leur coût amorti en raison de leur nature très liquide et de leur échéance à court terme. Les découverts bancaires sont présentés dans les passifs courants à titre de dette bancaire dans l'état de la situation financière.

Le FNB peut avoir recours à des instruments dérivés (comme les options souscrites, les contrats à terme standardisés ou de gré à gré, les swaps ou les instruments dérivés sur mesure) en guise de couverture contre les pertes occasionnées par des fluctuations des cours des titres, des taux d'intérêt ou des taux de change. Le FNB peut également avoir recours à des instruments dérivés à des fins autres que de couverture afin d'effectuer indirectement des placements dans des titres ou des marchés financiers, de s'exposer à d'autres devises, de chercher à générer des revenus supplémentaires ou à toute autre fin considérée comme appropriée par le ou les portefeuillistes du FNB, pourvu que cela soit compatible avec les objectifs de placement du FNB. Les instruments dérivés doivent être utilisés conformément à la législation canadienne sur les organismes de placement collectif, sous réserve des dispenses accordées au FNB par les organismes de réglementation, le cas échéant.

L'évaluation des instruments dérivés est effectuée quotidiennement, au moyen des sources usuelles d'information provenant des Bourses pour les instruments dérivés cotés en Bourse et des demandes précises auprès des courtiers relativement aux instruments dérivés hors cote.

La valeur des contrats à terme de gré à gré représente le profit ou la perte qui serait réalisé(e) si, à la date d'évaluation, les positions détenues étaient dénouées. La variation de la valeur des contrats à terme de gré à gré est incluse dans l'état du résultat global au poste Autres variations de la juste valeur des placements et autres actifs nets – Profit (perte) net(te) latent(e).

La valeur des contrats à terme standardisés ou des swaps fluctue quotidiennement; les règlements au comptant effectués tous les jours par le FNB, le cas échéant, représentent la variation des profits ou des pertes latent(e)s, mieux établi(e)s au prix de règlement. Ces profits ou pertes latent(e)s sont inscrit(e)s et comptabilisé(e)s de cette manière jusqu'à ce que le FNB dénoue le contrat ou que le contrat arrive à échéance. La marge versée ou reçue au titre des contrats à terme standardisés ou des swaps figure en tant que créance dans l'état de la situation financière au poste Marge sur instruments dérivés. Toute modification de l'exigence en matière de marge est rajustée quotidiennement.

Les primes payées pour l'achat d'options sont comptabilisées dans l'état de la situation financière au poste Placements à la juste valeur.

Les primes reçues à la souscription d'options sont incluses dans l'état de la situation financière à titre de passif et sont par la suite ajustées quotidiennement à leur juste valeur. Si une option souscrite vient à échéance sans avoir été exercée, la prime reçue est inscrite à titre de profit réalisé. Lorsqu'une option d'achat souscrite est exercée, l'écart entre le produit de la vente plus la valeur de la prime et le coût du titre est inscrit à titre de profit ou de perte réalisé(e). Lorsqu'une option de vente souscrite est exercée, le coût du titre acquis correspond au prix d'exercice de l'option moins la prime reçue.

Se reporter au tableau des instruments dérivés et au tableau des options achetées/vendues, le cas échéant, compris dans le tableau des placements pour la liste des instruments dérivés et des options au 31 mars 2023.

Le FNB classe la juste valeur de ses actifs et de ses passifs en trois catégories, lesquelles se différencient en fonction de la nature des données, observables ou non, et de la portée de l'estimation requise.

Niveau 1 – Prix non rajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

Niveau 2 – Données autres que les prix cotés qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement, soit indirectement. Les évaluations de niveau 2 comprennent, par exemple, des prix cotés pour des titres semblables, des prix cotés sur des marchés inactifs et provenant de courtiers en valeurs mobilières reconnus, ainsi que l'application à des prix cotés ailleurs qu'en Amérique du Nord de facteurs obtenus à partir de données observables dans le but d'estimer l'incidence que peuvent avoir les différentes heures de clôture des marchés.

Les instruments financiers classés au niveau 2 sont évalués en fonction des prix fournis par une entreprise d'évaluation indépendante et reconnue qui établit le prix des titres en se fondant sur les opérations récentes et sur les estimations obtenues des intervenants du marché, en incorporant des données de marché observables et en ayant recours à des pratiques standards sur les marchés. Les placements à court terme classés au niveau 2 sont évalués en fonction du coût amorti, majoré des intérêts courus, ce qui se rapproche de la juste valeur.

Les justes valeurs estimées pour ces titres pourraient être différentes des valeurs qui auraient été utilisées si un marché pour le placement avait existé; et

Niveau 3 – Données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

Les données sont considérées comme observables si elles sont élaborées à l'aide de données de marché, par exemple les informations publiées sur des événements ou des transactions réels, qui reflètent les hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif.

Voir la note 11 pour le classement des justes valeurs du FNB.

FINB OBLIGATIONS DE MARCHÉS ÉMERGENTS EN MONNAIE LOCALE MACKENZIE

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2023

NOTES ANNEXES

3. Principales méthodes comptables (suite)

c) Comptabilisation des produits

Les revenus d'intérêts aux fins de distribution correspondent à l'intérêt nominal reçu par le FNB et sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Le FNB n'amortit pas les primes versées ou les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, à l'exception des obligations à coupon zéro, qui sont amorties selon le mode linéaire. Les dividendes sont cumulés à compter de la date ex-dividende. Les profits ou les pertes latent(e)s sur les placements, les profits ou pertes réalisé(e)s à la vente de placements, lesquels comprennent les profits ou pertes de change sur ces placements, sont établis selon la méthode du coût moyen. Les distributions reçues d'un fonds sous-jacent sont comprises dans les revenus d'intérêts ou de dividendes ou dans le profit (la perte) réalisé(e) à la vente de placements, selon le cas, à la date ex-dividende ou de distribution.

d) Commissions et autres coûts d'opérations de portefeuille

Les commissions et autres coûts d'opérations de portefeuille sont des charges engagées en vue d'acquérir, d'émettre ou de céder des actifs financiers ou des passifs financiers. Ils comprennent les honoraires et les commissions versés aux agents, aux bourses, aux courtiers et aux autres intermédiaires. Tous les courtages engagés par le FNB en lien avec les opérations de portefeuille pour les périodes, ainsi que les autres frais d'opérations, sont présentés dans les états du résultat global. Les activités de courtage sont attribuées aux courtiers en fonction du meilleur résultat net pour le FNB. Sous réserve de ces critères, des commissions peuvent être versées à des sociétés de courtage qui offrent certains services (ou les paient), outre l'exécution des ordres, y compris la recherche, l'analyse et les rapports sur les placements, et les bases de données et les logiciels à l'appui de ces services. Le cas échéant et lorsqu'elle est vérifiable, la valeur de ces services fournis au cours des périodes est présentée à la note 11. La valeur de certains services exclusifs fournis par des courtiers ne peut être estimée raisonnablement.

Mackenzie peut rembourser au FNB certaines commissions et certains autres coûts d'opérations de portefeuille. Mackenzie peut effectuer ces remboursements à son gré et y mettre fin en tout temps sans préavis. Ces remboursements sont inclus dans les charges absorbées par le gestionnaire à l'état du résultat global.

e) Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres

Le FNB est autorisé à effectuer des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, tel qu'il est défini dans le prospectus du FNB. Ces opérations s'effectuent par l'échange temporaire de titres contre des biens donnés en garantie comportant l'engagement de rendre les mêmes titres à une date ultérieure. Le revenu tiré de ces opérations se présente sous forme de frais réglés par la contrepartie et, dans certains cas, sous forme d'intérêts sur la trésorerie ou les titres détenus en garantie. Le revenu tiré de ces opérations est présenté à l'état du résultat global et constaté lorsqu'il est gagné. Les opérations de prêts de titres sont gérées par The Bank of New York Mellon (l'« agent de prêt de titres »). La valeur de la trésorerie ou des titres détenus en garantie doit équivaloir à au moins 102 % de la juste valeur des titres prêtés, vendus ou achetés.

La note 11 résume les détails relatifs aux titres prêtés et aux biens reçus en garantie à la fin de la période, et présente un rapprochement des revenus de prêt de titres durant la période, le cas échéant. Les biens reçus en garantie se composent de titres de créance du gouvernement du Canada et d'autres pays, d'administrations municipales, de gouvernements provinciaux et d'institutions financières du Canada.

f) Compensation

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés et le solde net est comptabilisé dans l'état de la situation financière seulement s'il existe un droit exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'il y a intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Dans le cours normal des activités, le FNB conclut diverses conventions-cadres de compensation ou ententes similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation dans l'état de la situation financière, mais qui permettent tout de même de compenser les montants dans certaines circonstances, comme une faillite ou une résiliation de contrat. La note 11 résume les détails de la compensation, le cas échéant, qui fait l'objet d'une convention-cadre de compensation ou d'autres conventions semblables et l'incidence nette sur les états de la situation financière si la totalité des droits à compensation était exercée.

Les produits et les charges ne sont pas compensés à l'état du résultat global, à moins qu'une norme comptable présentée de manière spécifique dans les méthodes IFRS adoptées par le FNB l'exige ou le permette.

g) Devise

Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du FNB. Les achats et les ventes de placements en devises ainsi que les dividendes, le revenu d'intérêts et les charges d'intérêts en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur au moment de l'opération.

Les profits (pertes) de change à l'achat ou à la vente de devises sont comptabilisé(e)s dans l'état du résultat global au poste Autres variations de la juste valeur des placements et autres actifs nets – Profit (perte) net(te) réalisé(e).

La juste valeur des placements ainsi que des autres actifs et passifs libellés en devises est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur chaque jour ouvrable.

h) Actif net attribuable aux porteurs de parts, par part

L'actif net attribuable aux porteurs de parts par part est calculé en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de parts un jour ouvrable donné par le nombre total de parts en circulation ce jour-là.

i) Valeur liquidative par part

La valeur liquidative quotidienne d'un fonds de placement peut être calculée sans tenir compte des IFRS conformément aux règlements des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM »). La différence entre la valeur liquidative et l'actif net attribuable aux porteurs de parts (tel qu'il est présenté dans les états financiers), le cas échéant, tient principalement aux différences liées à la juste valeur des placements et des autres actifs financiers et passifs financiers, et est présentée à la note 11.

FINB OBLIGATIONS DE MARCHÉS ÉMERGENTS EN MONNAIE LOCALE MACKENZIE

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2023

NOTES ANNEXES

3. Principales méthodes comptables (suite)

j) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts liée aux activités d'exploitation, par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts liée aux activités d'exploitation par part figurant dans l'état du résultat global représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts liée aux activités d'exploitation pour la période, divisée par le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

k) Modifications comptables futures

Le FNB a déterminé qu'aucune incidence importante sur ses états financiers ne découle des IFRS publiées mais non encore en vigueur.

4. Estimations et jugements comptables critiques

L'établissement de ces états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses ayant principalement une incidence sur l'évaluation des placements. Les estimations et les hypothèses sont révisées de façon continue. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Voici à la suite les estimations et les jugements comptables les plus importants utilisés pour établir les états financiers :

Utilisation d'estimations

Juste valeur des titres non cotés sur un marché actif

Le FNB peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif et qui sont évalués au moyen de techniques d'évaluation fondées sur des données observables, dans la mesure du possible. Diverses techniques d'évaluation sont utilisées, selon un certain nombre de facteurs, notamment la comparaison avec des instruments similaires pour lesquels des cours du marché observables existent et l'examen de transactions récentes réalisées dans des conditions de concurrence normale. Les données d'entrée et les hypothèses clés utilisées sont propres à chaque société et peuvent comprendre les taux d'actualisation estimés et la volatilité prévue des prix. Des changements de données d'entrée clés peuvent entraîner une variation de la juste valeur présentée pour ces instruments financiers détenus par le FNB.

Utilisation de jugements

Classement et évaluation des placements

Lors du classement et de l'évaluation des instruments financiers détenus par le FNB, Mackenzie doit exercer des jugements importants afin de déterminer le classement le plus approprié selon l'IFRS 9. Mackenzie a évalué le modèle économique du FNB, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers ainsi que sa performance globale sur la base de la juste valeur, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net conformément à l'IFRS 9 constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du FNB.

Monnaie fonctionnelle

Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du FNB, étant considéré comme la monnaie qui représente le plus fidèlement les effets économiques des opérations, événements et conditions sous-jacents du FNB, compte tenu de la manière dont les parts sont émises et rachetées et dont le rendement et la performance du FNB sont évalués.

Intérêts dans des entités structurées non consolidées

Afin de déterminer si un fonds de placement à capital variable non coté ou un fonds négocié en bourse dans lequel le FNB investit (« Fonds sous-jacents »), mais qu'il ne consolide pas, respecte la définition d'une entité structurée, Mackenzie doit exercer des jugements importants visant à établir si ces fonds sous-jacents possèdent les caractéristiques typiques d'une entité structurée. Ces Fonds sous-jacents respectent la définition d'une entité structurée, car :

I. les droits de vote dans les Fonds sous-jacents ne sont pas des facteurs dominants pour décider qui les contrôle;

II. les activités des Fonds sous-jacents sont assujetties à des restrictions aux termes de leurs documents de placement;

III. les Fonds sous-jacents ont un objectif de placement précis et bien défini visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs tout en leur transmettant les risques et avantages connexes.

Par conséquent, de tels placements sont comptabilisés à la JVRN. La note 10 résume les détails des participations des FNB dans ces Fonds sous-jacents, le cas échéant.

5. Impôts sur le résultat

Le FNB est admissible à titre de fiduciaire de fonds commun de placement en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Par conséquent, il est assujéti à l'impôt pour ce qui est de ses bénéficiaires, y compris le montant net des gains en capital réalisés pour l'année d'imposition, qui ne sont ni payés ni à payer à ses porteurs de parts à la fin de l'année d'imposition. La fin de l'année d'imposition du FNB est en décembre. Le FNB peut être assujéti aux retenues à la source d'impôts étrangers. En général, le FNB traite les retenues d'impôts à la source en tant que charges portées en réduction du bénéfice aux fins du calcul de l'impôt. Le FNB distribuera des montants suffisants tirés de son bénéfice net aux fins du calcul de l'impôt, au besoin, afin de ne pas payer d'impôt sur le résultat, à l'exception des impôts remboursables sur les gains en capital, le cas échéant.

Les pertes du FNB ne peuvent être attribuées aux investisseurs et sont conservées par le FNB pour des exercices futurs. Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées prospectivement jusqu'à 20 ans afin de réduire le bénéfice imposable et les gains en capital réalisés au cours d'exercices futurs. Les pertes en capital peuvent être reportées prospectivement indéfiniment afin de réduire les gains en capital réalisés au cours d'exercices futurs. Se reporter à la note 11 pour les reports prospectifs de pertes du FNB.

FINB OBLIGATIONS DE MARCHÉS ÉMERGENTS EN MONNAIE LOCALE MACKENZIE

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2023

NOTES ANNEXES

6. Frais de gestion et frais d'exploitation

Mackenzie reçoit des frais de gestion pour la gestion du portefeuille de placements, l'analyse des placements, la formulation de recommandations et la prise de décisions quant aux placements, ainsi que pour la prise de dispositions de courtage pour l'achat et la vente de titres en portefeuille. Les frais de gestion sont calculés en tant que pourcentage annuel fixe de la valeur liquidative quotidienne des parts du FNB.

Outre les frais de gestion applicables, les frais d'exploitation payables par le FNB comprennent les intérêts et les coûts d'emprunt, les frais de courtage et les frais d'opérations connexes, les frais et charges liés aux activités du Comité d'examen indépendant (le « CEI ») des FNB Mackenzie, les frais liés aux instruments dérivés utilisés par le FNB, les charges engagées pour respecter les exigences réglementaires en matière de production de documents sommaires, des Aperçus du FNB ou de tout autre document de divulgation semblable, les charges associées au respect des exigences gouvernementales ou réglementaires entrées en vigueur après la date de dépôt du prospectus le plus récent, y compris, sans s'y limiter, tous nouveaux frais ou toute augmentation de frais, les frais liés aux services externes qui ne sont pas en général imputés par le secteur canadien des fonds négociés en bourse après la date de dépôt du prospectus le plus récent, les frais versés à des fournisseurs de services externes en lien avec le recouvrement ou le remboursement de l'impôt ou avec la préparation de déclarations de revenus à l'étranger pour le compte du FNB, les honoraires versés aux conseillers juridiques externes et autres en lien avec les opérations sur titres ou d'autres opérations ayant une incidence sur les placements du portefeuille du FNB, et tout impôt applicable, y compris l'impôt sur le revenu, les retenues d'impôt et les autres impôts, ainsi que toute taxe sur les charges, dont la TPS et la TVH.

Mackenzie peut renoncer aux frais de gestion et aux frais d'exploitation ou les absorber à son gré et mettre fin à la renonciation ou à l'absorption de ces frais en tout temps, sans préavis. Mackenzie peut exiger des frais de gestion réduits à l'égard de placements dans le FNB effectués par de grands investisseurs, y compris d'autres fonds gérés par Mackenzie ou des sociétés affiliées à Mackenzie. Un montant correspondant à la différence entre les frais habituellement exigés et les frais réduits sera distribué en trésorerie aux porteurs de parts par le FNB sous forme de distribution des frais de gestion. Se reporter à la note 11 pour les taux des frais de gestion imputés aux parts du FNB.

7. Parts et opérations sur parts

Mackenzie a conclu, pour le compte du FNB, une convention liant le courtier désigné avec un ou plusieurs courtiers désignés aux termes de laquelle le courtier désigné a accepté d'accomplir certaines fonctions à l'égard du FNB, notamment les suivantes : i) souscrire un nombre suffisant de parts pour remplir les exigences d'inscription initiale de la Bourse; ii) souscrire des parts sur une base continue dans le cadre de tout rééquilibrage, le cas échéant, et lorsque des parts sont rachetées au comptant; et iii) afficher un marché bidirectionnel liquide pour la négociation des parts à la Bourse. Aux termes de la convention liant le courtier désigné, Mackenzie peut à l'occasion exiger que le courtier désigné souscrive des parts du FNB au comptant.

Le nombre de parts émises/rachetées aux fins des ordres de souscription/de rachat (le « nombre prescrit de parts ») est déterminé par Mackenzie. Un courtier désigné peut, tout jour de bourse, passer un ordre de souscription ou de rachat visant tout multiple du nombre prescrit de parts du FNB selon la valeur liquidative par part établie le jour de bourse en question. Jour de bourse désigne toute journée où la Bourse est ouverte pour négociation.

En règle générale, tous les ordres visant à acheter des parts directement auprès d'un FNB doivent être passés par un courtier désigné ou un courtier inscrit. Le FNB se réserve le droit absolu de rejeter tout ordre de souscription passé par un courtier désigné ou un courtier inscrit. Le FNB ne versera aucune rémunération à un courtier désigné ou à un courtier inscrit dans le cadre de l'émission de parts. À l'émission de parts, un montant peut être facturé à un courtier désigné ou à un courtier inscrit pour compenser les frais engagés dans le cadre de l'émission de parts.

Pour chaque nombre prescrit de parts émises, le courtier doit remettre un paiement composé : i) d'un panier de titres et de la somme au comptant égale à la valeur liquidative par part globale du nombre prescrit de parts calculée après la réception de l'ordre de souscription; ii) d'une somme au comptant égale à la valeur liquidative par part globale du nombre prescrit de parts calculée après la réception de l'ordre de souscription ou; iii) d'une combinaison de titres et d'une somme au comptant, fixée par Mackenzie, d'un montant suffisant pour que la valeur des titres et de la somme au comptant reçue soit égale à la valeur liquidative par part globale du nombre prescrit de parts calculée après la réception de l'ordre de souscription.

8. Capital du FNB

Le capital du FNB est composé de l'actif net attribuable aux porteurs de parts. Les parts en circulation du FNB aux 31 mars 2023 et 2022 ainsi que les parts qui ont été émises, réinvesties et rachetées au cours de ces périodes sont présentées dans l'état de l'évolution de la situation financière. Mackenzie gère le capital du FNB conformément aux objectifs de placement décrits à la note 11.

9. Risques découlant des instruments financiers

i. Exposition au risque et gestion du risque

Les activités de placement du FNB l'exposent à divers risques financiers, tels qu'ils sont définis dans l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* (« IFRS 7 »). L'exposition du FNB aux risques financiers est concentrée dans ses placements, lesquels sont présentés dans le tableau des placements au 31 mars 2023, regroupés par type d'actif, région géographique et secteur.

Mackenzie cherche à atténuer les éventuelles répercussions néfastes de ces risques sur le rendement du FNB par l'embauche de conseillers en portefeuille professionnels et expérimentés, par la surveillance quotidienne des positions du FNB et des événements du marché ainsi que par la diversification du portefeuille de placements en respectant les contraintes des objectifs de placement du FNB; elle peut aussi, le cas échéant, avoir recours à des instruments dérivés à titre de couverture de certains risques. Pour faciliter la gestion des risques, Mackenzie maintient également une structure de gouvernance, dont le rôle consiste à superviser les activités de placement du FNB et à s'assurer de la conformité du FNB avec la stratégie de placement établie du FNB, les directives internes et la réglementation des valeurs mobilières.

FINB OBLIGATIONS DE MARCHÉS ÉMERGENTS EN MONNAIE LOCALE MACKENZIE

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2023

NOTES ANNEXES

9. Risques découlant des instruments financiers (suite)

ii. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le FNB éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières au fur et à mesure que celles-ci deviennent exigibles. Le FNB est exposé au risque de liquidité en raison des rachats potentiels quotidiens en espèces de parts rachetables. Conformément à la réglementation sur les valeurs mobilières, le FNB doit conserver au moins 85 % de son actif dans des placements liquides (c.-à-d. des placements pouvant être facilement vendus). Le FNB peut également emprunter jusqu'à concurrence de 5 % de la valeur de son actif net pour financer ses rachats et un montant additionnel correspondant à 5 % de la valeur de son actif net pour financer les distributions versées aux investisseurs.

iii. Risque de change

Le risque de change est le risque que les instruments financiers libellés ou échangés dans une monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie fonctionnelle du FNB, fluctuent en raison de variations des taux de change. En règle générale, la valeur des placements libellés dans une devise augmente lorsque la valeur du dollar canadien baisse (par rapport aux devises). À l'inverse, lorsque la valeur du dollar canadien augmente par rapport aux devises, la valeur des placements libellés dans une devise baisse.

La note 11 indique les devises, le cas échéant, auxquelles le FNB avait une exposition importante, tant pour les instruments financiers monétaires que non monétaires, et illustre l'incidence potentielle, en dollars canadiens, sur l'actif net du FNB d'une hausse ou d'une baisse de 5 % du dollar canadien relativement à toutes les devises, toute autre variable demeurant constante. En pratique, les résultats réels de négociation peuvent différer et l'écart pourrait être important.

La sensibilité du FNB au risque de change présentée à la note 11 comprend l'incidence indirecte potentielle des FNB sous-jacents dans lesquels investit le FNB, et/ou des contrats d'instruments dérivés, y compris les contrats de change à terme de gré à gré. Les autres actifs et passifs financiers (y compris les dividendes et les intérêts à recevoir, ainsi que les sommes à recevoir ou à payer pour les placements vendus ou achetés) libellés en devises n'exposent pas le FNB à un risque de change important.

iv. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers portant intérêt. Le FNB est exposé au risque que la valeur des instruments financiers portant intérêt fluctue selon les variations des taux d'intérêt du marché en vigueur. En règle générale, la valeur de ces titres augmente lorsque les taux d'intérêt baissent et diminue lorsqu'ils augmentent.

Si l'exposition est importante, la note 11 résume les instruments financiers portant intérêt du FNB selon la durée résiduelle jusqu'à l'échéance et illustre l'incidence potentielle sur l'actif net du FNB d'une hausse ou d'une baisse de 1 % des taux d'intérêt en vigueur, la courbe des taux évoluant en parallèle et toute autre variable demeurant constante. La sensibilité du FNB aux fluctuations des taux d'intérêt a été estimée au moyen de la duration moyenne pondérée. En pratique, les résultats réels de négociation peuvent différer et l'écart pourrait être important.

La sensibilité du FNB au risque de taux d'intérêt présentée à la note 11 comprend l'incidence indirecte potentielle des FNB sous-jacents dans lesquels investit le FNB, et/ou des contrats d'instruments dérivés. La trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les autres instruments du marché monétaire sont à court terme et ne sont généralement pas exposés à un risque de taux d'intérêt impliquant des montants importants.

v. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en fonction des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations découlent de facteurs propres à un placement individuel ou à son émetteur, ou d'autres facteurs ayant une incidence sur tous les instruments négociés sur un marché ou un segment du marché. Tous les placements présentent un risque de perte en capital. Ce risque est géré grâce à une sélection minutieuse de placements et d'autres instruments financiers conformes aux stratégies de placement. À l'exception de certains contrats dérivés, le risque maximal découlant des instruments financiers équivaut à leur juste valeur. Le risque maximal de perte sur certains contrats dérivés, comme des contrats à terme de gré à gré, des swaps ou des contrats à terme standardisés équivaut à leurs montants notionnels. Dans le cas d'options d'achat (de vente) et de positions vendeur sur contrats à terme standardisés, la perte pour le FNB continue d'augmenter, théoriquement sans limite, au fur et à mesure que la juste valeur de l'élément sous-jacent augmente (diminue). Toutefois, ces instruments sont généralement utilisés dans le cadre du processus global de gestion des placements afin de gérer le risque provenant des placements sous-jacents et n'augmentent généralement pas le risque de perte global du FNB. Pour atténuer ce risque, le FNB s'assure de détenir à la fois l'élément sous-jacent, la couverture en espèces ou la marge, dont la valeur équivaut à celle du contrat dérivé ou lui est supérieure.

L'autre risque de prix découle habituellement de l'exposition aux titres de participation et aux titres liés aux marchandises. Si l'exposition est importante, la note 11 illustre l'augmentation ou la diminution possible de l'actif net du FNB si les cours des Bourses où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 10 %, toute autre variable demeurant constante. En pratique, les résultats réels de négociation peuvent différer et l'écart pourrait être important.

La sensibilité du FNB à l'autre risque de prix présentée à la note 11 comprend l'incidence indirecte potentielle des FNB sous-jacents dans lesquels investit le FNB, et/ou des contrats d'instruments dérivés.

vi. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement pris envers le FNB. La note 11 résume l'exposition du FNB au risque de crédit, si une telle exposition s'applique et est importante.

Si elles sont présentées, les notes de crédit et les catégories de crédit sont basées sur les notes d'une agence de notation désignée. L'exposition indirecte au risque de crédit peut provenir des titres à revenu fixe, tels que les obligations, détenus par les FNB sous-jacents, le cas échéant. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

Afin de réduire la possibilité d'un défaut de règlement, la livraison des titres vendus se fait simultanément contre paiement, quand les pratiques du marché le permettent, au moyen d'un dépôt central ou d'une agence de compensation et de dépôt lorsque c'est la façon de procéder.

FINB OBLIGATIONS DE MARCHÉS ÉMERGENTS EN MONNAIE LOCALE MACKENZIE

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2023

NOTES ANNEXES

9. Risques découlant des instruments financiers (suite)

vi. Risque de crédit (suite)

La valeur comptable des placements et des autres actifs représente l'exposition maximale au risque de crédit à la date de l'état de la situation financière. Le FNB peut effectuer des opérations de prêt sur titres avec d'autres parties et peut aussi être exposé au risque de crédit découlant des contreparties aux instruments dérivés qu'il pourrait utiliser. Le risque de crédit associé à ces opérations est jugé minime puisque toutes les contreparties ont une cote de solvabilité équivalant à une note de crédit d'une agence de notation désignée d'au moins A-1 (faible) pour la dette à court terme ou de A pour la dette à long terme, selon le cas.

vii. FNB sous-jacents

Le FNB peut investir dans des FNB sous-jacents et peut être exposé indirectement au risque de change, au risque de taux d'intérêt, à l'autre risque de prix et au risque de crédit en raison des fluctuations de la valeur des instruments financiers détenus par les FNB sous-jacents. La note 11 résume l'exposition du FNB à ces risques provenant des FNB sous-jacents, si une telle exposition s'applique et est importante.

10. Autres renseignements

Abréviations

Les devises, le cas échéant, sont présentées dans les présents états financiers en utilisant les codes de devises suivants :

Code de la devise	Description	Code de la devise	Description	Code de la devise	Description
AUD	Dollar australien	HUF	Forint hongrois	PLN	Zloty polonais
AED	Dirham des Émirats arabes unis	IDR	Rupiah indonésienne	QAR	Rial du Qatar
BRL	Real brésilien	ILS	Shekel israélien	RON	Leu roumain
CAD	Dollar canadien	INR	Roupie indienne	RUB	Rouble russe
CHF	Franc suisse	JPY	Yen japonais	SAR	Riyal saoudien
CKZ	Couronne tchèque	KOR	Won sud-coréen	SEK	Couronne suédoise
CLP	Peso chilien	MXN	Peso mexicain	SGD	Dollar de Singapour
CNY	Yuan chinois	MYR	Ringgit malaisien	THB	Baht thaïlandais
COP	Peso colombien	NGN	Naira nigérian	TRL	Livre turque
DKK	Couronne danoise	NOK	Couronne norvégienne	USD	Dollar américain
EGP	Livre égyptienne	NTD	Nouveau dollar de Taïwan	VND	Dong vietnamien
EUR	Euro	NZD	Dollar néo-zélandais	ZAR	Rand sud-africain
GBP	Livre sterling	PEN	Nouveau sol péruvien	ZMW	Kwacha zambien
GHS	Cedi ghanéen	PHP	Peso philippin		
HKD	Dollar de Hong Kong	PKR	Roupie pakistanaise		

FINB OBLIGATIONS DE MARCHÉS ÉMERGENTS EN MONNAIE LOCALE MACKENZIE

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2023

NOTES ANNEXES

11. Renseignements propres au FNB (en milliers, sauf pour a))

a) Constitution du FNB et renseignements sur les séries

Date de constitution : 25 juin 2019

Le FNB peut émettre un nombre illimité de parts. Le nombre de parts qui ont été émises et qui sont en circulation est présenté dans les états de l'évolution de la situation financière.

Les parts en \$ CA ont été inscrites à la TSX sous le symbole QEBL le 24 octobre 2019. Le cours de clôture, ou la valeur médiane du cours acheteur et du cours vendeur en l'absence d'un cours de clôture, au 31 mars 2023 était de 81,12 \$ (79,54 \$ en 2022).

Les frais de gestion pour les parts en \$ CA sont de 0,45 %.

Au 31 mars 2023, la valeur liquidative par part du FNB était de 81,02 \$ (79,21 \$ en 2022), et son actif net par part calculé conformément aux normes IFRS était de 81,02 \$ (79,21 \$ en 2022).

b) Reports prospectifs de pertes

Total de la perte en capital \$	Total de la perte autre qu'en capital \$	Date d'échéance des pertes autres qu'en capital													
		2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040	2041	2042
83 265	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

c) Prêt de titres

Aux 31 mars 2023 et 2022, aucune opération de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres n'était en cours.

d) Commissions

	(\$)
31 mars 2023	–
31 mars 2022	–

e) Risques découlant des instruments financiers

i. Exposition au risque et gestion du risque

Le FNB cherche à reproduire, autant qu'il est raisonnablement possible et avant déduction des frais, le rendement de l'indice Solactive EM Local Currency Government Bond Select NTR, ou de tout indice qui le remplace. Il investit principalement dans des obligations de gouvernements de marchés émergents libellées en monnaie locale.

FINB OBLIGATIONS DE MARCHÉS ÉMERGENTS EN MONNAIE LOCALE MACKENZIE

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2023

NOTES ANNEXES

11. Renseignements propres au FNB (en milliers, sauf pour a) (suite)

e) Risques découlant des instruments financiers (suite)

ii. Risque de change

Les tableaux ci-après résument l'exposition du FNB au risque de change.

Devise	31 mars 2023				Incidence sur l'actif net			
	Placements (\$)	Trésorerie et placements à court terme (\$)	Instruments dérivés (\$)	Exposition nette* (\$)	Renforcement de 5 %		Affaiblissement de 5 %	
					(\$)	%	(\$)	%
BRL	18 953	25 083	69	44 105				
MXN	44 817	170	(1 423)	43 564				
KOR	42 158	208	973	43 339				
MYR	42 370	228	–	42 598				
IDR	41 951	–	80	42 031				
THB	41 736	–	5	41 741				
CNY	42 970	271	(1 614)	41 627				
ZAR	31 443	316	31	31 790				
PHP	22 188	–	(578)	21 610				
CZK	20 340	(246)	462	20 556				
COP	11 809	116	33	11 958				
RON	10 820	–	98	10 918				
HUF	9 387	46	15	9 448				
CLP	8 213	–	5	8 218				
PEN	7 951	33	15	7 999				
TRL	1 970	(2)	4 133	6 101				
USD	–	6 038	(2 304)	3 734				
RUB	–	209	–	209				
EUR	–	5	–	5				
Total	399 076	32 475	–	431 551				
% de l'actif net	91,2	7,4	–	98,6				
Total de la sensibilité aux variations des taux de change					(21 578)	(4,9)	21 578	4,9

FINB OBLIGATIONS DE MARCHÉS ÉMERGENTS EN MONNAIE LOCALE MACKENZIE

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2023

NOTES ANNEXES

11. Renseignements propres au FNB (en milliers, sauf pour a) (suite)

e) Risques découlant des instruments financiers (suite)

ii. Risque de change (suite)

Devise	31 mars 2022				Incidence sur l'actif net			
	Placements (\$)	Trésorerie et placements à court terme (\$)	Instruments dérivés (\$)	Exposition nette* (\$)	Renforcement de 5 %		Affaiblissement de 5 %	
					(\$)	%	(\$)	%
BRL	78 144	–	54	78 198				
CNY	70 888	42	(413)	70 517				
MYR	70 024	121	–	70 145				
KOR	69 224	–	–	69 224				
IDR	68 993	–	(338)	68 655				
THB	50 771	–	9 001	59 772				
MXN	57 340	–	(146)	57 194				
ZAR	54 414	339	(3)	54 750				
PHP	28 439	–	(363)	28 076				
CZK	26 773	–	4	26 777				
COP	20 381	106	1	20 488				
HUF	15 911	–	–	15 911				
RON	14 850	–	–	14 850				
PEN	11 925	–	–	11 925				
CLP	11 481	–	358	11 839				
TRL	5 425	(324)	–	5 101				
RUB	–	(2)	(1 487)	(1 489)				
USD	–	1	(6 668)	(6 667)				
Total	654 983	283	–	655 266				
% de l'actif net	97,3	–	–	97,3				
Total de la sensibilité aux variations des taux de change					(32 763)	(4,9)	32 763	4,9

* Comprend les instruments financiers monétaires et non monétaires.

iii. Risque de taux d'intérêt

Les tableaux ci-après résument l'exposition du FNB au risque de taux d'intérêt découlant de ses placements dans des obligations selon la durée jusqu'à l'échéance.

31 mars 2023	Obligations (\$)	Instruments dérivés (\$)	Incidence sur l'actif net			
			Augmentation de 1 %		Diminution de 1 %	
			(\$)	(%)	(\$)	(%)
Moins de 1 an	20 217	–				
1 an à 5 ans	139 976	–				
5 ans à 10 ans	120 750	–				
Plus de 10 ans	118 133	–				
Total	399 076	–				
Total de la sensibilité aux variations des taux d'intérêt			(24 660)	(5,6)	24 660	5,6

FINB OBLIGATIONS DE MARCHÉS ÉMERGENTS EN MONNAIE LOCALE MACKENZIE

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2023

NOTES ANNEXES

11. Renseignements propres au FNB (en milliers, sauf pour a) (suite)

e) Risques découlant des instruments financiers (suite)

iii. Risque de taux d'intérêt (suite)

31 mars 2022	Obligations (\$)	Instruments dérivés (\$)	Incidence sur l'actif net			
			Augmentation de 1 %		Diminution de 1 %	
			(\$)	(%)	(\$)	(%)
Moins de 1 an	11 567	–				
1 an à 5 ans	278 522	–				
5 ans à 10 ans	174 472	–				
Plus de 10 ans	190 422	–				
Total	654 983	–				
Total de la sensibilité aux variations des taux d'intérêt			(39 611)	(5,9)	39 611	5,9

iv. Autre risque de prix

Aux 31 mars 2023 et 2022, le FNB n'avait aucune exposition importante à l'autre risque de prix.

v. Risque de crédit

Pour ce FNB, la plus forte concentration du risque de crédit se trouve dans les titres de créance, tels que les obligations. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. L'exposition maximale à tout émetteur de titres de créance au 31 mars 2023 était de 10,1 % de l'actif net du FNB (10,4 % en 2022).

Aux 31 mars 2023 et 2022, les titres de créance par note de crédit étaient les suivants :

Note des obligations*	31 mars 2023	31 mars 2022
	% de l'actif net	% de l'actif net
AAA	3,7	3,1
AA	15,8	14,9
A	28,2	28,1
BBB	23,8	27,4
Inférieure à BBB	17,4	20,2
Sans note	8,1	3,6
Total	97,0	97,3

* Les notes de crédit et les catégories de crédit sont basées sur les notes d'une agence de notation désignée.

f) Classement de la juste valeur

Le tableau ci-après résume la juste valeur des instruments financiers du FNB selon la hiérarchie de la juste valeur décrite à la note 3.

	31 mars 2023				31 mars 2022			
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Total (\$)	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Total (\$)
Obligations	–	399 076	–	399 076	–	654 983	–	654 983
Actifs dérivés	–	305	–	305	–	93	–	93
Passifs dérivés	–	(265)	–	(265)	–	(610)	–	(610)
Placements à court terme	–	25 083	–	25 083	–	–	–	–
Total	–	424 199	–	424 199	–	654 466	–	654 466

La méthode du FNB consiste à comptabiliser les transferts vers ou depuis les différents niveaux de la hiérarchie de la juste valeur à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

Au cours de la période, aucun transfert n'a eu lieu entre le niveau 1 et le niveau 2.

FINB OBLIGATIONS DE MARCHÉS ÉMERGENTS EN MONNAIE LOCALE MACKENZIE

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2023

NOTES ANNEXES

11. Renseignements propres au FNB (en milliers, sauf pour a)) (suite)

g) Placements détenus par le gestionnaire et des sociétés affiliées

Les placements détenus par le gestionnaire, d'autres fonds gérés par le gestionnaire et des fonds gérés par des sociétés affiliées au gestionnaire s'établissaient comme suit :

	31 mars 2023	31 mars 2022
	(\$)	(\$)
Gestionnaire	–	–
Autres fonds gérés par le gestionnaire	195 885	315 134
Fonds gérés par des sociétés affiliées au gestionnaire	229 851	355 096

h) Compensation d'actifs et de passifs financiers

Les tableaux ci-après présentent les actifs et passifs financiers qui font l'objet d'une convention-cadre de compensation ou d'autres conventions semblables et l'incidence nette sur les états de la situation financière du FNB si la totalité des droits à compensation était exercée dans le cadre d'événements futurs comme une faillite ou la résiliation de contrats. Aucun montant n'a été compensé dans les états financiers.

	31 mars 2023			
	Montant brut des actifs (passifs) (\$)	Disponible pour compensation (\$)	Couvertures (\$)	Montant net (\$)
Profits latents sur les contrats dérivés	305	(74)	–	231
Pertes latentes sur les contrats dérivés	(265)	74	–	(191)
Obligation pour options vendues	–	–	–	–
Total	40	–	–	40

	31 mars 2022			
	Montant brut des actifs (passifs) (\$)	Disponible pour compensation (\$)	Couvertures (\$)	Montant net (\$)
Profits latents sur les contrats dérivés	44	(44)	–	–
Pertes latentes sur les contrats dérivés	(117)	44	–	(73)
Obligation pour options vendues	–	–	–	–
Total	(73)	–	–	(73)

i) Intérêts dans des entités structurées non consolidées

Aux 31 mars 2023 et 2022, le FNB ne présentait aucun placement dans des fonds sous-jacents.